

12653/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 5 octobre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 5 octobre 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de M. Stijn GRYP, membre titulaire pour la Belgique, en remplacement de M. Herman FONCK, démissionnaire

E 13488



Bruxelles, le 28 septembre 2018
(OR. en)

12653/18

SOC 576
EMPL 446

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	9855/18
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M. Stijn GRYP, membre titulaire pour la Belgique, en remplacement de M. Herman FONCK, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Herman FONCK, membre titulaire du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales (pour la Belgique).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation syndicale CES a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019:

Mr Stijn GRYP
Senior Advisor
Study Service of the trade union ACV-CSC
Haachtsesteenweg 579
1030 Brussels
Tél: + 32 2 2463413
Gsm: + 32 497995930
e-mail: U99sgp@acv-csc.be

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 novembre 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des organisations syndicales, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Herman FONCK.
- (3) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 447 du 1.12.2016, p. 2.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Stijn GRYP est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Herman FONCK, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président
